



**PROCÈS-VERBAL N° 14**  
**Réunion électronique du 07 / 11 / 2022**

**Présents :** LAULGANET Roselyne, MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, AUBERT Philippe.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## HORAIRES

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 7 Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi <b>13h30</b>	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U18	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

**Horaire Légal :** C'est l'heure officielle qui est affichée, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

**Horaire Autorisé :** C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'heure autorisée est définie par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

**Horaire négocié :** C'est l'heure qui a été convenue par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumise à la Commission concernée pour accord définitif.

### **Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :**

**Période Verte :** Jusqu'à J-21 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

**Période Orange :** De J-20 à J-13 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

**Période Rouge :** A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

**En dehors des horaires officiels ou autorisés,** les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

## U7 – U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique :

U7 : Samedi 10h00,

U9 : Samedi 13h30.

**Important : merci de respecter l'horaire officiel des plateaux. Si toutefois pour des raisons d'organisation vous devez changer l'horaire, il faut impérativement avoir l'accord de l'ensemble des participants, un seul refus et le plateau doit se dérouler à l'horaire officiel quitte à changer le lieu du déroulement en accord avec les clubs et en informant tout le monde. En aucun cas on doit priver un club de rencontres. Merci pour le respect de tous.**

### Plateaux U8/U9

#### **Horaire 13h30**

Nouveautés présentées lors des journées d'accueil et des réunions plénières

- 8 équipes par plateau.
- 4 matchs de 10 minutes.
- 1 jeu de mise en situation 2 contre 1.

**Merci de réfléchir dès aujourd'hui à vos engagements pour la phase printemps.**

**La commission technique souhaite faire évoluer la pratique pour la catégorie U8- U9 en 3 niveaux (Promotion- Espoirs et Bourgeons).** Les clubs feront parvenir leurs souhaits avant le 03 Décembre 2021, par mail officiel du club, à la commission des Jeunes.

**Date prochains plateaux U9 :** Samedi 12 novembre 2022 à 13h30.

### Plateaux U6/U7

#### **Horaire 10h00**

Nouveautés présentées lors des journées d'accueil et des réunions plénières.

- 4 matchs de 10 minutes.
- Jeu du béret.

**Date prochains plateaux U7 :** Samedi 12 novembre 2022 à 10h00.

## U11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique** : Samedi 10h00.

**Courrier** : CHABEUIL FC.

**Modifications Poules : Erratum du PV précédent**

**ESPOIRS :**

~~Poule D~~ : CHABEUIL FC 3 remplace Exempt 11. Il faut en fait lire **ESPOIRS Poule F**

### **PREPARATION PHASE PRINTEMPS :**

Nous enregistrons dès maintenant les desideratas des clubs pour le déroulement de la 2<sup>e</sup> phase de la saison qui débutera le 28 janvier 2023. Les clubs souhaitant inscrire de nouvelles équipes, faire évoluer leurs équipes à des niveaux différents de celui de la 1<sup>ère</sup> phase feront parvenir leurs souhaits avant le 18 décembre 2022, par mail officiel du club, à la commission des Jeunes.

### **RAPPEL IMPORTANT :**

*De trop nombreuses feuilles de plateau sont insuffisamment remplies en ce début de saison. Les clubs doivent appliquer la rigueur nécessaire au renseignement de ces documents.*

*Conformément aux Règlements Sportifs, les joueurs et joueuses participant aux plateaux doivent être licencié(e)s. Le contrôle des feuilles de match entrainera l'application des dispositions administratives en cas de défaillance.*

**Date prochains plateaux** : Samedi 12 novembre 2022 à 10h00.

## U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique** : Samedi 13h30.

### **1<sup>ère</sup> Phase :**

La 1<sup>ère</sup> phase débute ce samedi 12 Novembre 2022 à 13h30 heure officielle.

Les poules sont accessibles sur le site du district dans Compétitions.

Nous vous rappelons l'obligation de l'utilisation de la FMI à tous les niveaux.

Les demandes de modification de rencontre s'effectuent sur Footclubs avec la prise en compte des périodes de demandes (J-21, de J-20 à J-13 et J-12 : se rapporter au Cahier de l'Assemblée Générale p38 et p39).

**Coupes Pitch U13 et Charles André**

Dès réception de toutes les feuilles de résultats et de licences, la Commission procédera aux tirages des tours suivants.

Nous vous rappelons l'utilisation des documents suivants pour les coupes :

- Feuille de résultats : <https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/bsk-pdf-manager/6dc71e2c837f54d8009e5942865b5818.pdf>
- Feuille de licences : <https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/bsk-pdf-manager/32c93a04323f31537cb9da0c30799f6c.pdf>

## U15

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique** : Dimanche 10h00.

## U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique** : Samedi 15h00.

La saisie du résultat de votre rencontre U18 doit s'effectuer dans les 24h qui suivent le match.

Le calendrier de la phase Brassage ne laisse pas de dates libres jusqu'à la fin de la 1<sup>ère</sup> phase. Les rencontres reportées n'ont pas pu être programmées durant les vacances de la Toussaint. Le nombre de rencontres reportées est conséquent du fait des intempéries.

Afin d'aérer le calendrier U18 Brassage, il est décidé, d'avancer la journée de récupération du 17 décembre au 10 décembre. De ce fait, la dernière journée de la phase Brassage se déroulera le 17 décembre 2022. Cependant, si deux équipes qui doivent s'affronter, sont éliminées lors du premier tour de Coupe V. BOUDRIER, la rencontre sera programmée le week-end du deuxième tour, à savoir le 25 novembre.

### Rencontres reportées :

- En U18D1 :

AS SUD ARDECHE 1 / U. MONTELIMAR S 1 au 14/01/2023

ENT VAL JAB FC VALDAINE 1 / PORTES LES VALENCE 1 au 14/01/2023

- En U18D2 :

DAVEZIEUX US 2 / GF HERMITAGE TOURNON 1 au 17/12/2022

AS SURD ARDECHE 2 / ASF PIERRELATTE 1 au 17/12/2022

MOURS ST EUSEBE 2 / FC MONTELIMAR 1 au 14/01/2023

RUOMS OL 1 / ASF PIERRELATTE 1 au 14/01/2023

- En U18 Brassage :
  - ENT. VALJAB FC VALDAINE 2 / US DROME PROVENCE 1 au 10/12/2022.
  - ES CHOMERAC 1 / BAS VIVARAIS US 1 au 10/12/2022 à 15h00.
  - SC BOURG ST ANDEOL / AS BERG HELVIE 1 au 10/12/2022.
  - ES CHOMERAC 2 / US BAS VIVARAIS 2 au 26/11/2022 à 15h00.
  - MONTELIER US / JS LIVRON au 10/12/2022.
  - CHABEUIL FC / PORTES LES VALENCE FC 2 au 26/11/2022.
  - ENT ASVM- ESB / ENT FCP- PSR1 au 10/12/2022.
  - AV S ROIFFIEUX 1 / ENT BOURG ARGENTAL 1 au 10/12/2022.
  - AS DU DOLON 1 / ENT S NORD DROME 2 au 10/12/2022
  
- En Coupe U18 1<sup>er</sup> tour :
  - AM.S. DONATIENNE / US VAL D'AY au 25/11/2022.

Coupe Vivier BOUDRIER : Le tirage du 2<sup>ème</sup> tour sera en ligne très prochainement. Il s'agit d'un tour de cadrage qui se déroulera 26 novembre 2022.

### **TRANSITION SAISON 2022-23 vers SAISON 2023-24**

Comme voté lors de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du 07 Septembre 2022 à Valence, les compétitions U18 vont s'effacer au profit de la mise en place de compétitions U17 d'une part, et de compétitions U20 d'autre part.

La situation sportive U18 à l'issue de la saison 2022-23, alimentera les différents niveaux (D1, D2 et Brassage) des compétitions U17, mais également des compétitions U20. Les clubs seront donc pré-engagés dans l'application FOOTCLUBS et valideront leurs engagements selon le processus habituels avec des dates limites comme à l'accoutumée (aux alentours du 15 Juillet 2023 pour les D1 et D2, et du 15 Aout 2023 pour le niveau Brassage).

Le tableau des modalités est présenté dans le document support en ligne sur le site du District en rubrique Documents → Documents compétitions → Jeunes.